

Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2017/2324 de la Commission du 12 décembre 2017 renouvelant l'approbation de la substance active «glyphosate» conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché, suite au renouvellement de l'approbation de la substance active glyphosate, la demande de changement de composition et les données complémentaires fournies suite à une exigence post-autorisation du produit phytopharmaceutique **BARCLAY GALLUP XTRA 450 ESPACES VERTS***

de la société

BARCLAY CHEMICALS R&D LTD

enregistrées sous les

n°2018-0949, 2016-2914 et 2017-0109

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 18 octobre 2019,

Considérant que les données fournies ne permettent pas d'évaluer le potentiel génotoxique du produit,

Considérant qu'un effet génotoxique ne peut être exclu,

Considérant que les conditions mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc pas respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas renouvelée** en France.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	BARCLAY GALLUP XTRA 450 ESPACES VERTS TCHAO ACTIV' DT TCHAO ACTIV'
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BARCLAY CHEMICALS R&D LTD Damastown Way Damastown Industrial Park Mulhuddart, 15 DUBLIN IRLANDE
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	607,3 g/L - glyphosate sel d'isopropylamine (équivalent à 450 g/L de glyphosate)
Numéro d'intrant	2070350
Numéro d'AMM	2090162
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort le, 29 NOV. 2019

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
00401017 Forêt*Dégagement	4,8 L/ha	1/an	Non applicable	6 mois à compter de la présente décision	12 mois à compter de la présente décision
Motivation du retrait : L'usage est retiré au motif que les données fournies ne permettent pas d'évaluer le potentiel génotoxique du produit.					
00401013 Forêt*Dés herbage* Avt Plantation	2,4 L/ha	1/an	Non applicable	6 mois à compter de la présente décision	12 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage revendiqué correspondant au nouveau libellé « Forêt * Dés herbage * Avt Plantation », est retiré au motif que les données fournies ne permettent pas d'évaluer le potentiel génotoxique du produit. L'usage est également retiré à la dose de 4,8 L/ha au même motif. L'usage revendiqué correspondant au nouveau libellé « Traitement Généraux * Débroussaillage », est également retiré à la dose de 5,6 L/ha au motif que les données fournies ne permettent pas d'évaluer le potentiel génotoxique du produit.				
11015924 Traitements généraux* Dés herbage* Avt Mise Cult.	2,4 L/ha	1/an	F	6 mois à compter de la présente décision	12 mois à compter de la présente décision
Motivation du retrait : L'usage revendiqué correspondant au nouveau libellé « Traitements Généraux * Dés herbage * Interculture, jachères et destruction de culture », est retiré au motif que les données fournies ne permettent pas d'évaluer le potentiel génotoxique du produit. L'usage est également retiré aux doses de 4,8 L/ha et 5,6 L/ha au même motif.					

Liste des usages retirés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
11015904 Usages non agricoles* Dés herb. total	4 L/ha	1/an	Non applicable	6 mois à compter de la présente décision	12 mois à compter de la présente décision
Motivation du retrait : L'usage revendiqué correspondant aux nouveaux libellés « Usages non agricoles * Dés herb. total * Sites Indust. et autres infrastructures » et « Usage non agricole* Dés herbage* Voies ferrées », est retiré au motif que les données fournies ne permettent pas d'évaluer le potentiel génotoxique du produit. L'usage est également retiré à la dose de 6,4 L/ha au même motif.					
11015903 Usages non agricoles* Dés herbage* All. PJT, Cimet., Voies	4 L/ha	1/an	Non applicable	6 mois à compter de la présente décision	12 mois à compter de la présente décision
Motivation du retrait : L'usage revendiqué correspondant au nouveau libellé « Usages non agricoles * Dés herbage * PJT », est retiré au motif que les données fournies ne permettent pas d'évaluer le potentiel génotoxique du produit. L'usage est également retiré à la dose de 6,4 L/ha au même motif.					